

Édition 2024
120^e Congrès des notaires - Bordeaux
Vers un urbanisme durable
Accompagner les projets face aux défis environnementaux



CONFERENCE DE PRESSE - 11 JUIN 2024 Communiqué de presse

Vers un urbanisme durable

Accompagner les projets face aux défis environnementaux

À l'approche du 120^e Congrès qui se tiendra cette année à Bordeaux, sous la présidence de Marie Hélène PERO AUGEREAU-HUE, les notaires de France travaillent sur un thème fondamental : **VERS UN URBANISME DURABLE, accompagner les projets face aux défis environnementaux.**

Les notaires, sont présents sur tout le territoire pour enregistrer et analyser les transactions immobilières, privées comme publiques. Dans ce cadre, ils informent et conseillent leurs clients sur les évolutions des droits et des obligations liées au risque climatique et imaginent des solutions juridiques adaptées.

Le 120^e congrès survient dans un contexte où l'urgence écologique se fait de plus en plus pressante, exacerbée par une crise environnementale qui s'aggrave. Reconnaisant la nécessité d'adapter le cadre légal actuel, le congrès promet de dévoiler des propositions innovantes pour encourager des projets urbains respectueux de l'environnement.

Les participants, experts en droit et spécialistes de l'urbanisme, s'engagent résolument en faveur d'un développement urbain qui respecte les principes de durabilité. Partageant la conviction que le droit peut et doit jouer un rôle clé dans la transition écologique, ils reconnaissent également les limites des outils juridiques existants face à l'ampleur des enjeux actuels. Ainsi, ce congrès se veut un pivot pour la transformation nécessaire des pratiques juridiques, adaptant le droit à l'impératif écologique :

- Mieux appréhender les risques naturels et environnementaux, maîtriser et délivrer l'information utile ;
- Proposer des solutions concrètes et effectives à la réalisation et à la réussite des opérations immobilières en tenant compte des enjeux environnementaux liés au changement climatique, tout en préservant la nature et la biodiversité ;
- Refondre l'urbanisme sur les bases du développement durable, tenir compte des externalités positives, mettre en œuvre la séquence ERC (Eviter – Réduire – Compenser) ;
- Simplifier les procédures en matière d'urbanisme ;
- Proposer, à l'heure du ZAN, des solutions de réappropriation de l'existant, de densification des territoires dans le respect de la nature ;

Telles sont les ambitions que se donne le Congrès des notaires de France pour sa 120^e édition.

Le format :

- 3 jours, les 25, 26 et 27 septembre au *Palais de l'Atlantique* de Bordeaux.
- 12 heures de plénières et 18 heures de formation
- 45 intervenants dans le programme de formation
- Programme construit avec plus de 65 intervenants experts d'horizons divers,
- Format « Hybride » en présentiel ou digital (Format conservé depuis 2020 durant lequel est né CONGRES+, la plateforme du Congrès des notaires de France).

Les plénières et ces formations feront intervenir des grandes personnalités tels-que :

- **Le garde des Sceaux**, ministre de la Justice,
- **Sophie SABOT-BARCET**, Présidente du Conseil Supérieur du Notariat,
- **Matthias GUYOMAR**, Conseiller d'État, magistrat à la Cour européenne des droits de l'homme
- **Pierre HURMIC**, maire de Bordeaux
- **Delphine DETRIEUX**, présidente de la chambre des notaires de Gironde

Pour ce 120e Congrès des notaires de France, l'exposition a été entièrement repensée, comprenant :

- Plus de 2600 m² de surface d'exposition
- Plus de 125 organisations proches du notariat avec des partenaires directement concernés par la thématique comme le CEREMA ou la Fondation du patrimoine.

L'Association Congrès des Notaires de France s'efforce de mener ses actions en respectant les principes de responsabilité sociétale, sociale et environnementale.

Les travaux juridiques d'intérêt général de l'**Association Congrès des Notaires de France** explorent les évolutions de la société en alternant les thèmes de réflexion Ils sont une contribution annuelle du notariat au débat public.

Chaque année, ces travaux se traduisent par la publication des contributions suivantes :

- **Un rapport publié sur www.rapport-congresdesnotaires.fr**
- Une série de propositions de réformes visant à accompagner la vie des citoyens et les professionnels
- Un congrès, lieu de réflexion, de formation et de débats

Ces travaux sont en libre accès sur congresdesnotaires.fr

128 textes législatifs et réglementaires sont issus des travaux de l'Association.

Contacts presse Conseil Supérieur du Notariat :

Sébastien Mabilie : 06 15 39 21 58 – sebastien.mabilie.csn@notaires.fr

Meriam Barka: 01 44 90 31 79 – meriam.barka.csn@notaires.fr

Contacts communication 120^e Congrès des notaires de France :

Me Mathieu Fontaine : 06 84 12 15 36 mathieu.fontaine@notaires.fr

Sébastien Potier : 06 42 87 69 71 sebastien.potier@congresdesnotaires.fr